



Formations 2012

- ▶ Responsable d'entreprise
- ▶ Conseiller funéraire
- ▶ Maître de cérémonie
- ▶ Thanatopracteur
- ▶ Formation à la demande



*Vous transmettre la compétence
et les vraies valeurs de nos métiers,
pour en faire les valeurs sûres
de votre avenir.*



CPFM
Confédération des Professionnels
du Funéraire et de la Marbrerie



Chef d'entreprise de services funéraires

► Droit, gestion, management, santé/sécurité et relation client

Attestation de formation

Le candidat disposera en fin de parcours d'une attestation de formation correspondant aux obligations réglementaires des articles R.2223-46 et R.2223-47 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contenu

- Gestion d'entreprise
- Droit du travail
- Code de la consommation
- Management
- Hygiène et sécurité
- Droit funéraire

Fonctions

Gérer une entreprise, un crématorium ou une chambre funéraire, manager une équipe, être le référent en termes de législation.

Coût 1100 € TTC

Durée 40 H

Vous êtes déjà titulaire de l'attestation de formation de Conseiller funéraire.

Coût 2980 € TTC

Durée 136 H

Vous n'êtes pas titulaire de l'attestation de formation de Conseiller funéraire.

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires



Dates

Partie Droit social et Gestion comptable / 40 heures

- Été 2012 : du 25 au 29 juin 2012

- Automne 2012 : du 19 au 23 novembre 2012

Si vous n'êtes pas titulaire de l'attestation formation de Conseiller funéraire, reportez-vous à la page « Conseiller funéraire » pour choisir la date qui vous convient dans le choix que nous proposons.



Conseiller funéraire

► **Accueil, écoute, conseil, organisation**

Attestation de formation

Le candidat disposera en fin de parcours d'une attestation de formation correspondant aux obligations réglementaires des articles R.2223-45 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette formation permet au salarié de se présenter aux épreuves du CQP de Conseiller funéraire.

Contenu

- Législation funéraire, prévoyance, tiers payant
- Psychologie du deuil
- Rites funéraires
- Prise de parole

Fonctions

Accueillir, renseigner, proposer, savoir informer et accompagner les familles. Assurer les relations avec les différentes administrations.

EFFA est un organisme de formation agréé par la CPNEFP de la branche des services funéraires et peut inscrire les candidats à la demande d'obtention du CQP de Conseiller funéraire.

Coût 2160 € TTC

Durée 12 jours

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires

Dates

- du 12 au 27 mars 2012
- du 16 au 27 avril et 3 et 4 mai 2012
- du 14 au 31 mai 2012
- du 4 au 19 juin 2012
- du 3 au 18 septembre 2012
- du 29 au 31 octobre et du 5 au 16 novembre 2012
- du 26 novembre au 11 décembre 2012



Maître de cérémonie

► Législation et réglementation funéraire

Personnel d'accueil des familles

► Accueil et renseignement des familles

Attestation de formation

Le candidat disposera en fin de parcours d'une attestation de formation correspondant aux obligations réglementaires des articles R.2223-43 et R.2223-44 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contenu

- Législation funéraire
- Psychologie du deuil et rites funéraires
- Prise de parole
- Cérémonial d'obsèques

Fonctions

Accueillir les familles. Proposer et coordonner les cérémonies (mise en bière, inhumation/crémation, placement des participants, lecture de texte et gestion de groupe).

Coût 1170 € TTC

Durée 5 jours

Le programme, la durée et le coût sont donnés sous réserve de modifications réglementaires



Dates

- du 6 au 10 février 2012



Thanatopracteur - Formation théorique

► Réalisation de soins de conservation

Attestation de formation

Attestation de formation donnant accès à l'inscription à l'examen théorique organisé par le Ministère de la Santé.

Contenu

- Notions nécessaires pour réussir l'examen national de thanatopraxie : médecine légale, anatomie, microbiologie, toxicologie, histologie, hygiène, soins de conservation.
- Réglementation funéraire, gestion et sciences humaines.

Fonctions

Effectuer des soins de conservation dans le respect des dernières volontés du défunt.

Prérequis

Niveau Baccalauréat (scientifique de préférence).

Coût **4200 € TTC**

Durée **210 H**

Coût de l'inscription à l'évaluation pratique : 250€. Cf ci-contre

Dates

- Hiver 2012 : 16 janvier au 3 février et du 13 février au 2 mars 2012
- Automne 2012 : du 20 septembre au 31 octobre 2012

N.B. L'accès à la formation pratique est conditionné à la réussite de l'examen théorique national. En prévision du passage possible en formation pratique, EFFA demandera en début de formation à chaque participant un chèque de 250€ à l'ordre du C.N.T pour couvrir les frais d'évaluation pratique. Le chèque sera restitué aux personnes qui n'auront pas été reçues à l'examen théorique.



Formation à la demande

- ▶ Le funéraire : connaissances générales
- ▶ Connaissances réglementaires
- ▶ Connaissances en droit du travail
- ▶ Portage d'un corps
- ▶ Introduction à la marbrerie funéraire
- ▶ Cimetières et réglementation...

Suivez notre actualité sur effa-formation.com, sur



L'école de formation
funéraire de la CPFM



Confédération des Professionnels
du Funéraire et de la Marbrerie

Bulletin d'inscription

- À retourner accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre d'EFFA à : **EFFA**, 14, rue des Fossés Saint-Marcel, 75005 PARIS.

Intitulé de la formation

Date(s) : Lieu :

Prix TTC : Nombre de participants : Total TTC :

Noms des participants et fonctions

.....
.....
.....

Coordonnées de l'entreprise ou du particulier procédant à l'inscription

Nom : Téléphone et fax :

Adresse : Courriel :

Règlement

Ci-joint un chèque d'acompte de € correspondant à 30% du montant TTC des frais de formation.

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de ventes.

Fait le..... à

Signature et cachet de l'entreprise

Vous transmettre la compétence et les vraies valeurs de nos métiers, pour en faire les valeurs sûres de votre avenir.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1- TARIFS

Le prix des stages ne comprend pas les frais de transport, d'hébergement et les repas qui restent à la charge du stagiaire. La TVA est de 19.6%.

2- INSCRIPTION - PAIEMENT

Toute inscription doit être confirmée par le retour du bulletin d'inscription signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total TTC de la formation.

En cas de prise en charge par un organisme financeur, l'attestation de prise en charge doit nous être envoyée avant le début du stage. Dans le cas où la formation est prise en charge par un organisme financeur et sous réserve de l'accord de l'organisme financeur, le chèque de 30% ne sera pas encaissé et sera restitué une fois l'accord de prise en charge reçu.

En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, le complément non pris en charge par l'organisme devra être versé à EFFA avant le début du stage.

En cas de financement personnel, le solde du stage devra nous être versé au plus tard le dernier jour du stage.

Dès l'inscription et au plus tard 15 jours avant le début du stage, une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle vous sera adressé. Un exemplaire sera à nous retourner signé dans les plus brefs délais et avant le début du stage.

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera remise à chaque participant, en double exemplaire, après paiement de la totalité de la formation et à condition que la formation ait été suivie intégralement.

ATTENTION : Pour les étrangers, la formation de 136h des dirigeants d'entreprises funéraires n'est pas suffisante pour exercer en France. Il faut en sus être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne (Article L.2223-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

3- ABANDON / RESILIATION D'UNE CONVENTION (AVEC UNE ENTREPRISE)

En cas d'abandon du stage par l'entreprise pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention sera résiliée et les sommes resteront dues dans leur totalité à EFFA. En cas d'abandon pour force majeure, la présente convention sera également résiliée et les sommes resteront dues au prorata temporis des prestations effectivement réalisées.

En cas de cessation anticipée de la formation par EFFA, la présente convention sera résiliée et le stage sera remboursé par EFFA à l'entreprise au prorata temporis des prestations effectivement réalisées.

4- ABANDON / RESILIATION D'UN CONTRAT (AVEC UN PARTICULIER)

En cas de cessation anticipée de la formation, le contrat sera réputé résilié :

- Si l'interruption est le fait d'EFFA, le prix de la formation non effectuée sera remboursé au stagiaire au prorata temporis des prestations effectivement réalisées.

- Si l'interruption est du fait du stagiaire, excepté les cas de force majeure tels que définis par les tribunaux, seules les prestations effectivement réalisées donneront lieu à facturation, au prorata temporis du prix des prestations prévues au contrat.

Dans ce cas toutefois, le stagiaire devra s'acquitter auprès d'EFFA, du versement d'une pénalité contractuelle destinée à dédommager EFFA des dépenses engagées et non récupérables, et arrêtée d'un commun accord au prix des prestations qui n'auront pu être réalisées.

Pour les thanatopracteurs, l'accès à la formation-pratique est conditionné à la réussite de l'examen théorique. Un chèque de 250€ à l'ordre du C.N.T. et destiné à couvrir les frais d'évaluation pratique, sera demandé à chaque stagiaire et lui sera restitué en cas d'échec à l'examen théorique.



14, rue des Fossés Saint-Marcel
75005 PARIS

Tél : 01 55 43 30 03

Fax : 01 55 43 93 09

contact@effa-formation.com

www.effa-formation.com



Confédération des Professionnels
du Funéraire et de la Marbrerie